



Commission de l'éducation et de la formation

3121 - Construction et restructuration des collèges publics

Restructuration et extension du collège Saut du Lièvre à BISCHWILLER

Rapport n° CP/2014/311

Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier et des moyens généraux - Service administratif

Résumé :

Le Conseil Général a retenu le principe de la restructuration et extension du collège Saut du Lièvre à BISCHWILLER. Le présent rapport vise à attribuer le marché de maîtrise d'œuvre.

Un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse a été lancé en vue de sélectionner le maître d'œuvre de l'opération concernant la restructuration et l'extension du collège "Saut du Lièvre" à BISCHWILLER

A l'issue de la première réunion du jury du 03 juillet 2013, le pouvoir adjudicateur avait admis quatre équipes d'architectes à concourir, à savoir :

- ✓ **ARX ARCHITECTES** / C2BI / MH INGENIERIE / SERIAL ACOUSTIQUE / LINDER PAYSAGE
- ✓ **HEMMERLE & BERGMANN** / E3 ECONOMIE / FGI / CEREC / EURO SOUND PROJECT / LINDER PAYSAGE
- ✓ **ROUBY HEMMERLE** / C2BI / SIB ETUDES / ID INGENIERIE / SOLARES BAUEN / EURO SOUND PROJECT / LINDER PAYSAGE
- ✓ **BERGEOLLE** / OTE INGENIERIE / HAGENMULLER / OTELIO / EURO SOUND PROJECT / GABRIEL MILOCHEAU.

Lors de la seconde réunion du 05 février 2014, le jury a proposé, dans son avis motivé, le classement suivant :

1. **ROUBY HEMMERLE** / C2BI / SIB ETUDES / ID INGENIERIE / SOLARES BAUEN / EURO SOUND PROJECT / LINDER PAYSAGE
2. **BERGEOLLE** / OTE INGENIERIE / HAGENMULLER / OTELIO / EURO SOUND PROJECT / GABRIEL MILOCHEAU
3. **ARX ARCHITECTES** / C2BI / MH INGENIERIE / SERIAL ACOUSTIQUE / LINDER PAYSAGE
4. **HEMMERLE & BERGMANN** / E3 ECONOMIE / FGI / CEREC / EURO SOUND PROJECT / LINDER PAYSAGE.

Je vous propose d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe d'architectes **ROUBY HEMMERLE** associée aux bureaux d'études : C2BI – SIB ETUDES – ID INGENIERIE – SOLARES BAUEN – EURO SOUND PROJECT – LINDER PAYSAGE

En conséquence de quoi, je vous propose de bien vouloir m'autoriser :

- à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant ainsi que certains actes modificatifs ;
- à signer les actes d'application du droit des sols nécessaires à cette opération, dont le permis de construire.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président,

- décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et extension du collège « Saut du Lièvre » à BISCHWILLER à l'équipe d'architectes ROUBY HEMMERLE associée aux bureaux d'études : C2BI – SIB ETUDES – ID INGENIERIE – SOLARES BAUEN – EURO SOUND PROJECT – LINDER PAYSAGE, pour un montant après négociation de 367.510,00 € H.T.

- autorise le président du Conseil Général, à :

**signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et extension du collège Saut du Lièvre à BISCHWILLER avec l'équipe d'architectes ROUBY HEMMERLE, ainsi que les actes modificatifs n'ayant aucune incidence financière sur le montant du marché en question (notamment les actes spéciaux de sous-traitance et les avenants de transferts en cas de changement de dénomination sociale) ;*

** signer les actes d'application du droit des sols nécessaires à cette opération, dont le permis de construire.*

Strasbourg, le 22/04/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL